

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Nomination d'un  
secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 24 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

**N° DE DOSSIER** : 10 G 00

**OBJET** : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

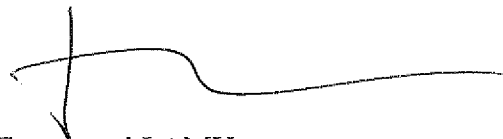
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

NOMME Monsieur PERRAULT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye